



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

BR/vg

P.V. REGL 06

## Commission du Règlement

### Procès-verbal de la réunion du 31 janvier 2014

#### Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2014
2. 6644 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative aux droits des sensibilités politiques et des députés  
- Rapporteur : Monsieur Gast Gibéryen  
- Examen et adoption d'un projet de rapport complémentaire
3. 6650 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la composition de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'Etat  
- Rapporteur : Monsieur Alex Bodry  
- Examen et adoption d'un projet de rapport

\*

Présents : M. Marc Angel remplaçant Mme Claudia Dall'Agnol, M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger remplaçant Mme Simone Beissel, M. Gast Gibéryen, Mme Viviane Loschetter, M. Paul-Henri Meyers, M. Laurent Mosar, M. Roger Negri, M. Claude Wiseler remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval,

M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, Mme Simone Beissel, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Léon Gloden, M. Marc Lies

\*

Présidence : M. Gast Gibéryen, Président de la Commission

\*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2014

Le procès-verbal est adopté.

2. 6644 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative aux droits des sensibilités politiques et des députés

Une erreur matérielle s'étant glissée dans le rapport déjà adopté par la commission, un projet de rapport complémentaire a été élaboré qui redresse cette erreur (article 6)

Le rapport complémentaire est adopté par la commission, les trois représentants du groupe CSV s'abstenant, comme lors de l'adoption du premier rapport.

3. 6650 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative à la composition de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'Etat  
- Rapporteur : Monsieur Alex Bodry  
- Examen et adoption d'un projet de rapport

Après avoir rappelé les antécédents procéduraux de la présente proposition de modification du Règlement (avis du Conseil d'Etat sur la proposition de modification 6589), M. Alex Bodry présente son projet de rapport.

Dans le cadre d'un article 1<sup>er</sup>, la commission propose de modifier la composition de la Commission de Contrôle parlementaire du Service de renseignement de l'Etat telle que prévue par l'article 2 de l'annexe 1 du Règlement.

La commission entend d'abord supprimer la référence à l'article 4 de la loi du 15 juin 2004. Ensuite, par rapport au texte de loi en vigueur, la composition de la Commission de contrôle est modifiée sur deux points :

- les représentants des groupes ne sont plus nécessairement leurs présidents respectifs,
- les groupes techniques ont dorénavant également le droit à une représentation.

A ce stade de la discussion, la commission n'entend pas accorder un droit absolu à une représentation au sein de la Commission de Contrôle aux sensibilités politiques.

Cette question sera réexaminée dans le cadre de la réforme globale de la législation sur le Service de Renseignement de l'Etat.

Les représentants des groupes politiques et techniques sont proposés par les groupes, alors que la désignation définitive des membres de la commission appartient à la Chambre.

Les dispositions relatives au nombre de voix de chaque membre et à l'impossibilité de se faire remplacer sont maintenues, sauf l'ajout d'une référence aux groupes techniques.

Vu qu'aucun remplacement n'est possible dans le cadre de cette commission, il est important de préciser que les règles générales au sujet des observateurs dans les commissions parlementaires ne s'appliquent pas dans le cas présent.

Finalement, un article 2 prévoit une entrée en vigueur parallèle de la proposition de loi 6589 et de la présente proposition de modification du Règlement.

Le rapport est adopté par la commission, M. Gast. Gibéryen votant contre.

Luxembourg, le 31 janvier 2014

Le secrétaire,  
Benoît Reiter

Le Président,  
Gast Gibéryen